

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

*Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :*

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01119414 - 21 - 1</b>	
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>SCEA CHATEAU DE BELLEGARDE</b> 2 Chemin de Bellegarde 33550 - LESTIAC SUR GARONNE Activité principale : <b>Producteur</b>	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16
4. Catégories de produits/activité :  <i>Productions végétales :</i> Raisin de cuve : cabernet sauvignon et merlot Jachère, gel annuel entrant en rotation  <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins      Château de mousseux ; moûts de raisins :                      Bellegarde Bordeaux rosé 2021	5. Définis comme :  <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;">           biologique             biologique             biologique         </div> <div style="width: 10%; border-left: 1px dashed black; padding-left: 5px;">           du :             du :             du :         </div> <div style="width: 45%;">           02/11/2021      31/03/2023            02/11/2021      31/03/2023            02/11/2021      31/03/2023         </div> </div>
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle :                      02/11/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 26/11/2021  
Le Directeur, François LUQUET

